



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

*Aider les familles. Protéger les enfants.*

# c'est une **GROSSE** affaire

**CAHIER D'ACTIVITÉS 9<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> ANNÉE  
(3<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> SECONDAIRE)**



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

*Aider les familles. Protéger les enfants.*

## Tu sais ce que c'est qu'une grosse affaire?

Ce cahier t'apprendra des choses sur les relations et le consentement sexuel. Nous espérons que ces informations vous aideront, toi et tes amis, à faire face aux situations complexes et aux difficultés que vous pourriez rencontrer dans vos relations. Tu verras ce que c'est qu'une grosse affaire et comment te protéger.

Financé en partie  
par le gouvernement  
du Canada



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Le Centre canadien de protection de l'enfance inc. est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada (BN # 106913627 RR0001). Il offre des programmes et services à la population canadienne dans le but de réduire la violence faite aux enfants.

© 2014-2019, Centre canadien de protection de l'enfance inc., pour l'intégralité du contenu et du visuel (à l'exception des photos de banque d'images).

615 chemin Academy, Winnipeg (Manitoba) R3N 0E7, Canada. Tous droits réservés. **Il est interdit de publier tout ou partie de cette publication sur Internet. Il est interdit d'utiliser cette publication ou d'en faire des copies (intégrales ou partielles, sur support papier ou numérique) à des fins lucratives ou commerciales.** Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de cette publication sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans obtenir au préalable une autorisation écrite du Centre canadien de protection de l'enfance inc. Tout contrevenant s'expose à des poursuites en vertu des lois en vigueur. Les photos de banque d'images sont utilisées avec l'autorisation de leur banque d'origine. Les photos de banque d'images montrent des mannequins et servent à illustrer le propos.

ISBN : 978-1-927103-38-8 (version électronique)

ISBN : 978-1-927103-39-5 (version papier)

Janvier 2019, avec révisions mineures en mars 2020.

Réimpression janvier 2022

# Table des matières

<b>I</b>	<b>Les stéréotypes</b>	<b>3</b>
<b>II</b>	<b>Les relations amoureuses</b>	<b>8</b>
<b>III</b>	<b>Le sextage</b>	<b>11</b>
<b>IV</b>	<b>Le consentement sexuel</b>	<b>15</b>
<b>V</b>	<b>La violence sexuelle</b>	<b>21</b>
<b>VI</b>	<b>La loi : C'est une GROSSE affaire</b>	<b>24</b>
<b>VII</b>	<b>Les situations inconfortables</b>	<b>27</b>
<b>VIII</b>	<b>Réponses</b>	<b>28</b>
<b>IX</b>	<b>Chercher de l'aide</b>	<b>29</b>

## Besoin de parler à quelqu'un?

Il arrive parfois qu'on se sente pris dans une situation sans issue. Rappelle-toi qu'il n'y a jamais de problème sans solution. Parle à un adulte de confiance qui pourra t'aider. Il n'y a rien de mal à parler de ces choses-là.

Si tu veux parler à quelqu'un à propos de toi ou d'une ou un ami sans avoir à donner ton nom, **appelle Jeunesse, J'écoute au 1 800 668-6868.**

Si tu as des problèmes à cause d'une photo ou d'une vidéo intime qui s'est retrouvée sur Internet, **consulte le site AidezMoiSVP.ca<sup>MC</sup>.**

Si on te fait des menaces, de l'intimidation ou du chantage, tu dois tout de suite faire intervenir un adulte de confiance, contacter la police ou faire un signalement à **Cyberaide!ca<sup>MD</sup>.**

Si tu es victime d'exploitation ou d'agression sexuelle, **porte plainte à ton service de police.**

# Les stéréotypes



## Qu'est-ce qu'un stéréotype?

Un stéréotype est une idée simplifiée à l'extrême à propos d'un type de personne ou de groupe. C'est croire que toutes les personnes ou toutes les choses qui ont une certaine caractéristique sont identiques. La plupart des gens, consciemment ou non, ont des idées stéréotypées sur des individus ou des groupes. Exemple : « Les gars ne pleurent jamais ».

## Bon à savoir

Notre perception des gens et notre comportement envers eux dépendent de nos expériences, de nos opinions et de nos sentiments. Lis la *Leçon de réalisme* (ci-dessous) pour voir comment tu réagis aux stéréotypes, aux étiquettes, aux messages diffusés par les médias et à la violence sexuelle.

## Vrai ou faux?

Si une fille embrasse un gars à un party, elle risque sa réputation, mais le gars, lui, pourrait devenir plus populaire.

Vrai     Faux

Les filles ne sont pas traitées de la même manière que les gars. Par exemple, si une fille envoie une photo intime d'elle, elle se fait traiter de salope. Si un gars le fait, c'est drôle.

Vrai     Faux

## Leçon de réalisme : Selon toi, ces stéréotypes existent-ils?

- Les gars sont insensibles.
- Les gars sont plus forts que les filles.
- Les filles sont faibles.
- Les filles sont émotives.
- Les filles sont des dragueuses.
- Les gars sont des profiteurs.
- Les filles font toujours des drames.

\* Vérifie tes réponses à la page 28

« Les stéréotypes moulent notre perception des gens et des situations, et nous empêchent de reconnaître chaque personne comme un individu unique. »



Les gars  
NE SONT PAS TOUS...

- ♂ agressifs
- ♂ indépendants
- ♂ dominateurs
- ♂ athlétiques
- ♂ durs
- ♂ réservés
- ♂ peu portés à pleurer
- ♂ cruels
- ♂ brutaux
- ♂ peu attentionnés
- ♂ joueurs
- ♂ solitaires
- ♂ portés sur le bleu



Les filles  
NE SONT PAS TOUTES..

- ♀ douces
- ♀ gentilles
- ♀ passives
- ♀ influençables
- ♀ fragiles
- ♀ bavardes
- ♀ aimables
- ♀ attentionnées
- ♀ dépendantes
- ♀ sensibles
- ♀ pleurnicheuses
- ♀ dociles
- ♀ à la recherche d'un partenaire
- ♀ allergiques à la solitude
- ♀ portées sur le rose

**PENSER QUE TOUS LES GARS AGISSENT DE LA MÊME FAÇON ET QUE TOUTES LES FILLES AGISSENT DE LA MÊME FAÇON = STÉRÉOTYPES**

### Bon à savoir

Notre façon de *penser* influence notre façon d'*agir*.



## Bon à savoir

- \* Pleurer est une façon saine d'évacuer le stress. Les gars ET les filles pleurent.
- \* Il y a des gars agressifs et des filles agressives. Il y a aussi des gars et des filles qui sont sensibles, doux, sûrs d'eux, passifs et, généralement, une combinaison de tout ça selon la situation.
- \* Tout le monde a le droit d'être traité avec respect et dignité.



## EN RÉALITÉ

Chaque personne est unique et a des forces, des expériences et des qualités particulières.

## Qui influence ce que les jeunes pensent des relations?



Les attitudes et les convictions se forment aussi au fil des expériences individuelles, bonnes et mauvaises.

# Les médias à l'heure de vérité

Les jeunes sont constamment bombardés de messages qui dictent des normes irréalistes et malsaines sur ce que chacun doit être.

**Quels messages?**

Les gars sont durs et agressifs.

LA PERFECTION.

Les relations, c'est une affaire d'image, et non d'affinités.

Les filles sont des objets sexuels.

Les gars et les filles subissent des pressions venant de toutes parts – Internet, vidéoclips, musique, films, jeux vidéo, magazines, publicité et culture populaire :

Filles

INTELLIGENTES

POPULAIRES

MINCES

ÉLÉGANTES

JOLIES

BIEN ROULÉES

ACCEPTÉES

SYMPATHIQUES

EXTRAVERTIES

JOYEUSES

SENSIBLES



Gars

DURS

COURAGEUX

COOLS

INSENSIBLES

POPULAIRES

DIRECTS

PUISSANTS

FORTS

ARROGANTS

ATHLÉTIQUES



**NE CROIS PAS CES STÉRÉOTYPES NOCIFS.  
PENSE PAR TOI-MÊME!**

# Les messages de la pornographie : positifs ou négatifs?

La pornographie abonde sur Internet. Bien sûr, il est normal pour les jeunes de vouloir se renseigner sur la sexualité, mais la pornographie n'est pas une bonne école. La pornographie ne donne pas une image corporelle réaliste et ne représente pas avec justesse ce qu'est une relation, le sexe ou la sexualité.

Les messages de la pornographie sont souvent dégradants, humiliants et irréalistes.

**LA PLUPART DU TEMPS, LA PORNOGRAPHIE PRÉSENTE LES FEMMES COMME DES OBJETS SEXUELS À L'USAGE DES HOMMES.**

## Comment la pornographie nuit-elle aux jeunes?

- \* Ce n'est pas la réalité.
- \* Elle laisse croire que la violence sexuelle est acceptable.
- \* Elle ne montre pas des relations saines.
- \* Elle renforce les stéréotypes sexuels.

### Idées fausses qui envoient des messages sexistes dégradants

- Ce sont les gars qui commandent.
- Les filles sont faites pour être utilisées à des fins sexuelles.
- La violence contre les femmes est acceptable; la douleur, ce n'est pas si grave.
- Les gars n'ont pas besoin de liens affectifs.
- À force d'insister, on finit par avoir ce qu'on veut.
- Non, au fond, ça veut dire oui.



### **L'AFFAIRE, C'EST QUE...**

La pornographie ne reflète pas la réalité. Elle sème la confusion par rapport aux attentes, aux idées et aux comportements associés à une interaction sexuelle saine. Ce genre de comportement peut être dangereux.

**UNE PERSONNE, C'EST UNE PERSONNE, PAS UN OBJET!**

# Les relations amoureuses

## Qu'est-ce qu'une relation amoureuse saine?

- \* Qui dit « relations amoureuses » dit « affinités ».
- \* La proximité affective est une partie importante de toute relation.
- \* Pour se sentir proche de quelqu'un, certains ingrédients sont essentiels :
  - la gentillesse → la communication
  - la confiance → l'acceptation
  - le respect → les compromis
  - l'égalité → la chimie



## La proximité physique dans une relation amoureuse

- \* Les gestes d'affection font partie des relations amoureuses. Il est important de parler souvent de ce avec quoi vous êtes à l'aise tous les deux et de ce qui ne vous plaît pas. Il est possible que le genre de contact physique que tu aimes ou avec lequel tu es à l'aise change d'un jour à l'autre.
- \* Vous devriez tous les deux être honnêtes par rapport à ce que vous aimez ou aimez moins. Par exemple, tu pourrais être à l'aise quand vous marchez main dans la main, quand vous vous étreignez ou quand vous vous embrassez, mais tu n'es peut-être pas à l'aise d'aller plus loin.
- \* Chaque personne a le droit d'avoir ses propres limites, et ces limites doivent être respectées.
- \* Si tu comptes vraiment pour quelqu'un, cette personne respectera tes décisions et vice versa.



## Signes d'une relation saine

- \* Les bons moments à deux sont plus fréquents que les mauvais.
- \* En dehors de ta relation amoureuse, tu passes aussi du temps avec tes propres amis.
- \* Tu acceptes de faire des compromis de temps en temps.
- \* Tu règles les conflits en discutant franchement.
- \* Tu te sens à l'aise et libre d'être toi-même.
- \* Tu as le sentiment que ton partenaire est là pour toi.

## Signes d'une relation malsaine

- \* Tu consacres toute ton énergie à ton ou ta partenaire.
- \* Tu laisses tomber tes amis et ta famille ou tes activités favorites pour ton ou ta partenaire.
- \* Tu as l'impression de te faire bousculer ou manipuler constamment.
- \* Les mauvais moments à deux sont plus fréquents que les bons.
- \* Tu es triste ou tu as peur quand tu es avec ton ou ta partenaire.



## Bon à savoir

Certaines personnes disent qu'elles sont plus actives sexuellement qu'elles ne le sont vraiment, ou que « tout le monde » fait telle ou telle chose. C'est parfois une façon de mettre de la pression sur l'autre et d'ébranler ses limites.



## L'AFFAIRE, C'EST QUE...

**N'en crois rien! C'est un comportement contrôlant et irrespectueux! Ne fais que ce qui te semble bon pour toi.**

## Un comportement contrôlant, c'est...

- ! Envoyer des textos ou des messages instantanés à l'autre sans arrêt pour savoir où il ou elle se trouve.
- ! Mettre de la pression sur l'autre pour que la relation devienne sérieuse très rapidement.
- ! Pousser l'autre à toujours faire ce qu'on lui demande.
- ! Être très jaloux ou dominateur.
- ! Pousser une personne à faire des choses qui la rendent mal à l'aise (enfreindre des règles, se livrer à des activités sexuelles, envoyer des photos intimes, etc.).
- ! Menacer de se faire du mal ou de faire du mal à l'autre s'il ou elle veut rompre.
- ! Maltraiter l'autre personne puis la blâmer pour les problèmes du couple.
- ! Crier après l'autre ou l'intimider.
- ! Isoler l'autre – lui interdire toute proximité avec d'autres personnes (amis, famille, etc.).



**La violence, ce n'est JAMAIS acceptable... même si l'autre personne dit :**



- \* qu'elle s'excuse et qu'elle se sent mal
- \* qu'elle ne recommencera plus
- \* qu'elle t'aime

**JALOUSIE =**  
~~Elle/Il m'aime vraiment!~~  
**PAS DU TOUT!!**

## Est-ce que je devrais me mêler de mes affaires?

Je m'appelle Noémie et mon amie Ariane sort avec son copain depuis deux mois. On est des meilleures amies depuis la 3<sup>e</sup> année. Ariane est une fille tordante et très expressive. Depuis qu'elle sort avec Jacob, elle a complètement changé. On ne se voit presque plus, et quand on est ensemble, Jacob passe son temps à lui envoyer des textos parce qu'il est fâché qu'elle ne soit pas avec lui. C'est tellement énervant! L'autre jour, à l'école, Jacob est allé trop loin. On était à la cafétéria avec des amis quand Jacob nous a bousculées. Il a attrapé Ariane par le bras en lui disant « Viens, on s'en va » et en l'entraînant à l'extérieur de la cafétéria. Elle est partie avec lui sans dire un mot. J'ai essayé de lui en parler, mais elle m'a répondu que Jacob n'était simplement pas dans son assiette ce jour-là. Elle dit qu'il s'est excusé et qu'il se sont réconciliés. Je ne sais pas quoi faire parce que je ne trouve pas que Jacob se conduit de façon acceptable, mais Ariane ne voit rien de ça. Elle l'aime! Est-ce que je devrais me mêler de mes affaires?

1. Pourquoi est-ce si difficile pour Noémie d'aider Ariane?
2. Énumère les comportements malsains dans la relation entre Ariane et Jacob.
3. Qu'est-ce que Noémie devrait faire?
4. Qu'est-ce qui pourrait se passer si Noémie ne fait ou ne dit rien?

# Le sextage

Les gars et les filles ont des tas de raisons de partager des photos explicites.

## Il y a des filles qui ont envoyé des photos intimes d'elles-mêmes...

- \* pour se rapprocher de l'autre et développer leur relation
- \* pour mettre de l'intimité dans leur relation et montrer leur amour
- \* parce qu'elles faisaient confiance à l'autre personne
- \* pour se faire aimer
- \* pour avoir de l'attention



Envoyer des photos intimes sur Internet... VRAIMENT?

Hmm... Et TOI, qu'en penses-tu?

## Il y a des gars qui ont obtenu des photos intimes de filles...

- \* pour augmenter leur cote de popularité
- \* pour montrer qu'ils ont du pouvoir (« Une fille ferait n'importe quoi pour moi »)
- \* pour s'en servir comme « trophées »

**SI TOI OU UN AMI AVEZ DES PHOTOS INTIMES QUI CIRCULENT SUR INTERNET ET QUE ÇA VOUS CAUSE DES ENNUIS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE [AIDEZMOISVP.CA](http://AIDEZMOISVP.CA) POUR OBTENIR DE L'INFORMATION OU DE L'AIDE.**

Young Women and Men's Perspectives on Self/Peer Exploitation, Adult Exploitation and Cyber Bullying: Workshop Report, 10 mars 2014, La Commission des étudiants du Canada.

## Il y a des jeunes qui retransmettent des photos reçues d'autres personnes...

- \* pour rigoler
- \* pour augmenter leur cote de popularité
- \* pour faire comme tout le monde
- \* pour qu'un maximum de personnes les voient
- \* par vengeance, pour démolir la réputation de la nouvelle copine de leur ex, ou pour régler son compte à une fille et ruiner sa réputation
- \* pour humilier la personne
- \* pour rehausser leur statut et se faire accepter

## Envoyer une photo ou une vidéo intime, c'est risqué



- \* Tu perds le contrôle de la photo ou de la vidéo.
- \* Ta photo ou vidéo peut facilement se retrouver sur plusieurs sites.
- \* Tu peux te faire ridiculiser ou harceler par tes pairs.
- \* Tu pourrais souffrir d'humiliation, d'anxiété ou de dépression.
- \* Tu pourrais te sentir seul ou seule.

**ENVOYER DES PHOTOS INTIMES, C'EST UNE GROSSE AFFAIRE :  
ÇA PEUT ÊTRE ILLÉGAL!**

## Mythes et réalités

MYTHE

**La plupart des agressions sexuelles sont commises par une personne inconnue de la victime.**

RÉALITÉ

82 % des infractions sexuelles qui sont contre des enfants ou des ados et qui sont signalées sont commises par une personne connue de la victime\*.

MYTHE

**Les agresseurs sexuels ont souvent recours à la violence et à la force physique.**

RÉALITÉ

Dans bien des cas, les agressions sont commises sans recours à la violence ni à la force physique. Souvent, il n'y a pas de preuve physique de l'agression. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'agression sexuelle.

*Qu'est-ce qu'une  
agression sexuelle?*

*Une agression sexuelle  
est un contact sexuel  
sans consentement.*

\* Juristat, Statistique Canada, « Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012 ».



MYTHE

**Si une fille boit trop à un party, ce sera de sa faute s'il lui arrive quelque chose.**

RÉALITÉ

Personne ne souhaite subir une agression sexuelle. La personne qui commet l'agression est la seule responsable. Selon la loi, une personne sous l'influence de l'alcool ou de drogues ne peut pas légalement consentir à une activité sexuelle. Se livrer à une activité sexuelle avec une personne qui ne veut ou ne peut pas y consentir est considéré comme une agression sexuelle.

MYTHE

**Si un gars s'acharne à vouloir faire des trucs sexuels avec une personne même si elle est déjà un peu ivre, c'est parce qu'il est vraiment amoureux d'elle.**

RÉALITÉ

Si la personne ne consent pas, c'est peut-être parce qu'elle n'est pas prête ou qu'elle n'a tout simplement pas envie. L'insistance est un comportement contrôlant. Les deux personnes doivent consentir librement à une activité sexuelle parce qu'elles le veulent bien et non à cause de pressions, de menaces, d'un rapport de forces inégal, de l'usage de drogues ou d'alcool, etc.

MYTHE

**Un ado ne se fera jamais agresser sexuellement. Il est capable de se défendre.**

RÉALITÉ

Un gars peut se faire agresser sexuellement. Ça n'a rien à voir avec la force physique. Une agression sexuelle est un contact sexuel sans consentement, quel que soit le sexe de la victime.

MYTHE

**Si une fille envoie une photo intime d'elle à un gars, le gars a le droit d'envoyer la photo à n'importe qui.**

RÉALITÉ

Retransmettre une photo intime qu'on a reçue, c'est immoral et illégal.

**MYTHE**

**Une personne de 14 ans peut sortir avec un adulte de 20 ans, pourvu que la personne de 14 ans soit d'accord.**

**RÉALITÉ**

L'âge requis pour consentir à une activité sexuelle est fixé par la loi. Au Canada, l'âge de protection (aussi appelé *âge du consentement*) est généralement de 16 ans. Il existe toutefois des « exceptions de proximité d'âge », selon lesquelles une personne de 14 ans peut consentir, mais ce n'est pas le cas ici puisque la différence d'âge (entre 14 et 20 ans) est trop grande. Consulte les pages 15 et 16 pour plus de détails sur l'âge de protection (âge du consentement).

**MYTHE**

**Si une personne est ivre ou droguée au moment où elle commet une agression sexuelle, aucune accusation criminelle ne peut être déposée contre elle.**

**RÉALITÉ**

Chacun est responsable de ses actes en tout temps. Le fait d'avoir consommé de l'alcool ou de la drogue n'excuse pas un comportement criminel.

**MYTHE**

**La plupart des agressions sexuelles ont lieu dans des endroits isolés comme des ruelles sombres ou des rues désertes.**

**RÉALITÉ**

La grande majorité des agressions sexuelles signalées par la police sont commises dans un lieu public ou une résidence. Une agression sexuelle peut se produire dans une maison, en présence d'autres personnes à un party, dans une voiture, dans un lieu public, etc.\*.

## Bon à savoir

- \* Les enfants et les jeunes comptent pour **PLUS DE LA MOITIÉ** des victimes d'infractions sexuelles signalées à la police.
- \* Les jeunes de 12 à 17 ans sont **LES VICTIMES LES PLUS FRÉQUENTES** de violence sexuelle
- \* Les agressions sexuelles sont les crimes les **MOINS SIGNALÉS** au Canada
- \* Au total, **82 %** des agressions sexuelles signalées sont commises par une personne **CONNUE DE LA VICTIME**
- \* **80 %** des victimes d'agression sexuelle signalées sont de sexe **FÉMININ**

\* *Juristat*, Statistique Canada, « Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012 ».

# Le consentement sexuel

## Qu'est-ce que le consentement sexuel?

Le consentement sexuel, c'est une permission que l'on donne, par ses mots ou par ses gestes, à l'instigateur d'une activité sexuelle pouvant aller du simple contact sexuel (baiser, etc.) jusqu'au rapport sexuel. Rappelle-toi : ce n'est pas parce qu'une personne n'a pas dit non à quelque chose qu'elle a dit oui. Aussi, consentir à une chose ne signifie pas consentir à tout. Et consentir un jour ne veut pas dire consentir toujours.

## Quel est l'âge de protection (âge du consentement)?

L'âge de protection (souvent appelé âge du consentement) fait référence à l'âge auquel une personne peut légalement consentir à des activités sexuelles<sup>1</sup>. Les règles relatives à l'âge de protection visent à prévenir l'exploitation sexuelle des jeunes par des adultes. Cette disposition tient compte de la vulnérabilité des jeunes et vise à les protéger lorsqu'ils sont en situation d'infériorité.

**Au Canada, l'âge de protection est généralement de 16 ans, mais il y a quelques exceptions\***. Le tableau qui suit indique l'âge auquel une personne peut légalement donner son consentement, selon son âge et l'âge de l'autre personne.

### Âge de l'enfant

### L'enfant peut-il consentir à une activité sexuelle?

**MOINS DE  
12 ANS**

**NON.** Nul ne peut se livrer à une activité sexuelle avec l'enfant quelles que soient les circonstances.

**12 OU 13 ANS<sup>2</sup>**

**Dans certains cas.** La différence d'âge entre l'enfant et l'autre personne doit être **INFÉRIEURE À 2 ans ET** la relation entre les deux personnes doit faire en sorte que l'enfant soit légalement apte à donner son consentement<sup>2</sup>.

**14 OU 15 ANS<sup>2</sup>**

**Dans certains cas.** La différence d'âge entre l'enfant et l'autre personne doit être **INFÉRIEURE À 5 ans ET** la relation entre les deux personnes doit faire en sorte que l'enfant soit légalement apte à donner son consentement<sup>2</sup>.

**16 OU 17 ANS<sup>2</sup>**

**Dans certains cas.** La relation entre les deux personnes doit faire en sorte que l'enfant soit légalement apte à donner son consentement.

<sup>1</sup> Le terme activité sexuelle englobe une foule d'activités, depuis les contacts sexuels (baisers, attouchements, etc.) jusqu'aux rapports sexuels.

<sup>2</sup> De plus, l'enfant est **légalement inapte à consentir** si l'activité sexuelle implique un **enfant de moins de 16 ans et deux ou plusieurs autres personnes**, l'utilisation d'une **arme** contre l'enfant, la profération de **menaces** contre l'enfant ou l'infliction de **blessures physiques** à l'enfant.

## Exceptions au consentement – Personnes de moins de 18 ans

À l'âge de 16 ans, on peut généralement consentir à une activité sexuelle, mais tout enfant de moins de 18 ans est légalement **INAPTE** à consentir à une activité sexuelle lorsque :

- ➔ l'autre personne est en **situation de confiance** ou d'**autorité** par rapport à l'enfant (p. ex. entraîneur, enseignant, employeur, prêtre);
- ➔ l'enfant est **dépendant** de l'autre personne (p. ex. pour se nourrir, se loger);
- ➔ l'enfant se fait **exploiter** dans la relation (p. ex. trafic d'enfants).



Toute activité sexuelle dans de telles circonstances est **illégal**, quel que soit l'âge de l'autre personne. Il faut savoir aussi qu'il est **toujours** illégal de produire des images à caractère sexuel d'un enfant de moins de 18 ans, d'accéder à de telles images et d'en partager.

**DANS CES CAS, TU DOIS AVOIR AU MOINS 18 ANS POUR CONSENTIR.**

### Test : Vrai ou faux

1. Une personne de moins de 12 ans peut consentir à des activités sexuelles avec certaines personnes.  Vrai  Faux
2. Si tu as 13 ans, tu peux consentir à des activités sexuelles avec une personne de 16 ans.  Vrai  Faux
3. À partir de 16 ans, tu peux consentir à des activités sexuelles en toutes circonstances.  Vrai  Faux
4. Si tu as 14 ans, l'âge maximal d'une personne avec qui tu peux consentir à des activités sexuelles est de 20 ans.  Vrai  Faux
5. Si tu as 16 ans, tu peux consentir à des activités sexuelles avec ton employeur.  Vrai  Faux

\* Vérifie tes réponses à la page 28.

# Le consentement : l'obtenir et le donner

Avant tout contact sexuel, chacun des participants doit s'assurer qu'il y a consentement. Pour cela, trois conditions se posent :

## 1 Chaque personne doit être assez âgée pour consentir à des activités sexuelles avec l'autre.

Ça ne change rien que la personne la plus jeune VEUILLE consentir; ce qui est important, c'est qu'elle soit légalement APTÉ à consentir. Consulte la page 15 de ce cahier pour te renseigner sur l'âge de protection (âge du consentement). Note que, à cause des exceptions au consentement (voir page 16), même si une personne de 16 ans VOULAIT consentir à des activités sexuelles avec son entraîneur de 24 ans, elle NE POURRAIT PAS, et l'entraîneur s'exposerait à des accusations criminelles.

C'EST UNE  
**GROSSE**  
AFFAIRE

UN RAPPORT  
SEXUEL AVEC UNE  
PERSONNE TROP  
JEUNE POUR ÊTRE  
LÉGALEMENT APTÉ  
À CONSENTIR,  
C'EST UN CRIME.

## 2 Chaque personne doit faire savoir à l'autre qu'elle désire le contact sexuel.

Cela peut se faire par des mots (comme « oui ») ou des gestes (p. ex. faire oui de la tête, se livrer à l'activité de son plein gré). Ce consentement doit être donné AVANT tout contact sexuel et peut être retiré À TOUT MOMENT. Fais attention de ne rien tenir pour acquis; ce n'est pas parce qu'une personne n'a pas dit non qu'elle a dit oui!

SI TU NE SAIS PAS TROP SI C'EST OUI OU SI C'EST NON,  
VÉRIFIE! **C'EST À TOI** DE T'ASSURER QUE L'AUTRE  
EST À L'AISE AVEC LA SITUATION.

C'EST UNE  
**GROSSE**  
AFFAIRE

## 3 Chaque personne doit être apte à consentir au moment même, sans y être forcée ni s'être fait manipuler.

Une personne sous l'effet de l'alcool ou de la drogue est INAPTE à consentir. Profiter d'une personne ivre ou droguée expose à des accusations d'agression sexuelle.

UNE ACTIVITÉ SEXUELLE NON  
CONSENTIE, ÇA S'APPELLE UNE  
**AGRESSION SEXUELLE.**

C'EST UNE  
**GROSSE**  
AFFAIRE

## Quand ces moyens sont utilisés pour amener une personne à se livrer à une activité sexuelle...

- \* Force physique
- \* Manipulation
- \* Culpabilité
- \* Tromperie
- \* Insistance
- \* Intimidation
- \* Intimidation
- \* Drogue ou alcool
- \* Menaces

... on considère que le consentement **N'A PAS** été obtenu.

**N'oublie pas :  
une personne  
est inapte  
à consentir  
quand...**

- \* elle est sous l'effet de l'alcool ou de la drogue
- \* elle est inconsciente
- \* elle dort



## Bon à savoir

Un contact sexuel doit être agréable pour les deux personnes; ça ne marche pas si c'est simplement pour faire plaisir à l'autre.

### Idées FAUSSES sur les agressions sexuelles

- Si elle est saoule ou droguée et qu'elle tourne autour d'un gars, c'est qu'elle veut coucher avec lui.
- Ça ne me regarde pas.
- Je pensais qu'il faisait ça juste ça pour rire.
- Elle avait l'air d'aimer ça.
- Pour montrer à une personne qu'on l'aime, il faut coucher avec elle.
- C'est juste allé un peu trop loin. Y'a pas de quoi en faire une grosse affaire.

**L'AUTEUR D'UNE AGRESSION SEXUELLE EST TOUJOURS LA PERSONNE RESPONSABLE. CE N'EST JAMAIS LA FAUTE DE LA PERSONNE QUI SE FAIT AGRESSER, PEU IMPORTE LES CIRCONSTANCES.**





## Test : Vrai ou faux

1. Un « non », ça veut simplement dire « essaie plus fort ».  Vrai  Faux
2. Ce n'est pas correct de souler une personne pour ensuite essayer d'avoir un rapport sexuel avec elle.  Vrai  Faux
3. Un consentement est nécessaire pour tout contact sexuel.  Vrai  Faux
4. Si l'autre personne n'a jamais dit « non », ça veut dire qu'elle était consentante.  Vrai  Faux
5. Une fille de 14 ans et un gars de 17 ans peuvent consentir à un contact sexuel.  Vrai  Faux
6. Pas besoin de consentement si vous vous êtes déjà embrassés.  Vrai  Faux
7. Si les deux personnes sont du même âge, elles n'ont pas à se soucier du consentement.  Vrai  Faux
8. Une personne peut signifier son refus à l'autre par un geste, comme lui tourner le dos.  Vrai  Faux
9. À partir de 16 ans, on peut consentir à un contact sexuel avec n'importen'importe qui.  Vrai  Faux
10. On peut présumer qu'il y a consentement quand il n'y a pas de résistance.  Vrai  Faux



\* Vérifie tes réponses à la page 28.

## Questions à choix multiples

### 1. Un consentement :

- a) est obligatoire avant tout contact sexuel.
- b) doit être donné par les deux personnes en toute liberté.
- c) implique de vérifier que l'autre accepte ou montre qu'il ou elle souhaite le contact sexuel.
- c) peut se transformer en refus en tout temps.
- e) toutes ces réponses.

### 2. Laquelle de ces personnes peut être en situation de confiance ou d'autorité par rapport à toi?

- a) un employeur
- b) un enseignant
- c) un entraîneur
- d) un membre de ta famille
- e) toutes ces réponses

### 3. Dans laquelle des situations suivantes le consentement est-il possible, en supposant qu'aucune de ces personnes n'est en situation de confiance, d'autorité, de dépendance ou d'exploitation (explications à la page 16).

- a) Les deux personnes ont 14 ans, mais l'une d'elles a consommé de l'alcool.
- b) Une personne a 16 ans, l'autre 13.
- c) Une personne a 12 ans, l'autre 11.
- d) Une personne a 19 ans, l'autre 16.
- e) Une personne a 21 ans, l'autre 15.
- f) Aucune de ces réponses.

\* Vérifie tes réponses à la page 28.



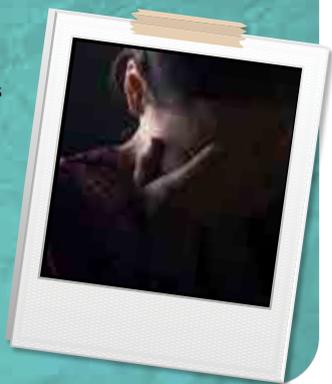
# La violence sexuelle

Qu'est-ce qu'un comportement sexuel nocif?

Les comportements sexuels nocifs vont de l'intérêt sexuel inapproprié jusqu'aux attouchements causant des blessures, en passant par les attouchements non désirés.

## Exemples de comportements sexuels nocifs

- ✦ Lancer des commentaires ou reproduire des bruits sexuels en direction de quelqu'un.
- ✦ Faire des commentaires sexuels à propos du corps d'une personne, ne serait-ce que pour faire rire les copains.
- ✦ Donner une tape sur les fesses à quelqu'un.
- ✦ Faire claquer le soutien-gorge d'une fille.
- ✦ Répandre des rumeurs sur les activités sexuelles de quelqu'un.
- ✦ Envoyer des images, des messages ou des vidéos sexuellement explicites à quelqu'un au hasard.
- ✦ Profiter sexuellement de quelqu'un qui a trop bu ou qui est vulnérable.



## Répercussions possibles d'un comportement sexuel nocif

- ➔ Méfiance envers les gens
- ➔ Colère
- ➔ Déprime et anxiété
- ➔ Difficulté à dormir
- ➔ Changements de comportement
- ➔ Absence de sensibilité, engourdissement
- ➔ Insécurité
- ➔ Maux de tête ou d'estomac fréquents
- ➔ Peur

## Humiliation

Aujourd'hui, mon amie a été totalement humiliée. Je suis vraiment triste pour elle. Nous sommes allées à la maison de jeunes à côté de l'école, et l'un des animateurs l'a vraiment embarrassée! Je n'arrivais pas à y croire! Tout le monde aime ce gars, mais moi je le trouve bizarre. Devant tout le monde, il a dit : « Hé, Sarah, il paraît que t'es comme une rondelle de hockey? » Sur le coup, personne n'a compris. Sarah lui a demandé sur un ton moqueur ce qu'il voulait dire par là. Il l'a regardée et lui a dit : « Les gars de l'équipe de hockey m'ont dit qu'ils se faisaient des passes avec toi! » Tout le monde s'est mis à rire. Sarah a pâli et elle n'a presque plus parlé de l'après-midi. Je ne peux pas croire qu'il a dit ça! C'est tellement méchant! Ça donne la chair de poule. C'est bizarre qu'un adulte se comporte comme ça! Est-ce que je devrais faire quelque chose?

### RÉPONSE

Ce qui est arrivé à ton amie est inacceptable. Le comportement de cet animateur, c'est du harcèlement sexuel. Encourage ton amie à parler à un adulte de confiance, qui pourra l'aider à signaler l'incident à la direction de la maison de jeunes. Il faut que cet animateur se fasse ramener à l'ordre pour qu'il ne refasse jamais ça à quelqu'un d'autre. Quand on est pris dans une situation embarrassante, ce n'est pas toujours facile d'en parler à un adulte. Ton amie a peut-être besoin que tu parles pour elle à un adulte de confiance.

## Qu'est-ce qui empêche les gens d'intervenir quand quelqu'un a besoin d'aide à un party?\*

- \* Ils pensent que les autres sont d'accord avec ce qui se passe
- \* Ils pensent que quelqu'un d'autre interviendra
- \* Ils ne veulent pas causer de problèmes ou devenir eux-mêmes des cibles
- \* Ils ne savent pas quoi faire



**QUE FERAI-TU POUR AIDER SI QUELQUE CHOSE DE PAS CORRECT ARRIVAIT À QUELQU'UN DEVANT TES YEUX?**

**#LABONNECHOSEÀFAIRE**

\*Avec l'avis de Keith Kaufman, 2012.

## Quelques faits sur l'alcool\*

- ➔ L'alcool affecte tes sens, tes idées, tes émotions et ton comportement. Il altère ta perception et ton jugement et t'empêche par le fait même de bien interpréter les paroles et les gestes des autres. Tu risques alors davantage de subir ou de commettre une agression sexuelle.
- ➔ Il faut environ de 30 à 60 minutes à un **adulte** pour absorber et éliminer une consommation standard.
  - \* Une consommation standard, c'est 1,5 oz d'une boisson contenant 40 % d'alcool, un verre de vin (5 oz), une canette de bière ou une bouteille ou canette de cooler à 5 % d'alcool. Tous contiennent la même quantité d'alcool.
- ➔ La caféine et les boissons énergisantes ne dégrissent pas. Ce sont des stimulants, alors que l'alcool est un déprimeur. La seule chose qui puisse dégriser, c'est le temps.
- ➔ Il peut être dangereux de mélanger l'alcool et les boissons énergisantes. La fatigue est l'un des signaux que le corps envoie quand on a trop bu.
- ➔ Les effets stimulants d'une boisson énergisante peuvent empêcher une personne de comprendre à quel point ses facultés sont affaiblies.
- ➔ Une personne qui boit au point de ne plus réagir (d'être « ivre morte ») ou de délirer souffre d'intoxication alcoolique. La laisser dormir ou « cuver » peut être catastrophique.



**PTI : L'ALCOOL ET LA DROGUE SONT SOUVENT EN CAUSE DANS LES AGRSSIONS SEXUELLES COMMISES CONTRE DES ADOLESCENTS\*\*.**

\*Adapté en partie de Do You Know... Alcohol. 2012. Centre for Addiction and Mental Health

\*\*Avec l'avis de Keith Kaufman, 2012.

# La loi : C'est une GROSSE affaire

Voici une petite liste d'infractions criminelles pour te donner une idée des types de comportements qui pourraient s'avérer illégaux et amener la police à déposer des accusations. Note que les définitions NE SONT PAS complètes.

## Contacts sexuels non désirés ou illégaux

- \* **Agression sexuelle** : Tout contact sexuel sans consentement légal (p. ex. embrasser ou toucher quelqu'un sans permission). C'est encore plus grave s'il s'agit d'une agression violente ou armée.
- \* **Agression sexuelle grave** : Agression sexuelle où la victime se retrouve gravement blessée ou en danger de mort pendant ou après l'agression.
- \* **Contact sexuel** : Tout contact physique avec une personne de moins de 16 ans\* à des fins sexuelles. Comprend les contacts indirects (p. ex. avec un objet).
- \* **Incitation à des contacts sexuels** : Inciter une personne de moins de 16 ans\* à se toucher ou à toucher quelqu'un d'autre à des fins sexuelles (en personne ou en ligne). Comprend les contacts indirects (p. ex. avec un objet).

*\* Pour les infractions de contacts sexuels et d'incitation à des contacts sexuels, aucune accusation ne serait portée si les deux personnes ont l'âge légal du consentement ET si leur différence d'âge est minime. Réfère-toi au tableau sur l'âge de protection (âge du consentement) à la page 15.*

*\*\* Exemples de personnes en situation de confiance ou d'autorité : parent, tuteur, enseignant, entraîneur, patron, prêtre, etc. Voir page 16 pour plus de détails sur les situations de dépendance et d'exploitation.*

- \* **Exploitation sexuelle** : C'est le fait, pour une personne de 16 ou 17 ans, de se faire toucher ou d'être incitée à se toucher ou à toucher quelqu'un d'autre à des fins sexuelles par une personne :

- ➔ en situation de confiance ou d'autorité\*\* par rapport à la jeune personne;
- ➔ envers qui la jeune personne est dépendante d'une quelconque façon;
- ➔ qui exploite la jeune personne d'une quelconque façon.

- \* **Leurre par Internet** : Situation où une personne (souvent un adulte, mais pas toujours) communique avec une jeune personne par un moyen électronique (texto, message privé, courriel, etc.) dans le but de commettre plus facilement une infraction sexuelle contre elle.

Par exemple, une personne commettrait une infraction de leurre par Internet si, dans une communication avec une jeune personne, elle lui demandait, lui suggérait ou essayait de la convaincre de produire ou de lui envoyer des photos ou des vidéos de nudité totale ou partielle.

*Dans une situation de leurre par Internet, les premières communications ne revêtent pas toujours un caractère sexuel. Elles peuvent plutôt sembler sympathiques et banales au début, et s'orienter petit à petit vers des sujets sexuels (p. ex. récits d'activités ou de fantasmes sexuels). La personne qui commet le leurre pourrait aussi envoyer à l'occasion des photos intimes (d'elle-même ou d'autres personnes). Voici quelques exemples de questions qu'un adulte peut poser à un jeune pour le leurrer : « Es-tu vierge? », « Quelle est la couleur de ton soutien-gorge/de ta petite culotte? », « Est-ce que mon âge te dérange? ».*

- \* **Rendre du matériel sexuellement explicite accessible à une personne de moins de 18 ans** : Montrer ou transmettre du matériel pornographique à un enfant pour qu'il soit plus facile de commettre une infraction sexuelle contre lui.
- \* **Entente ou arrangement pour perpétrer une infraction sexuelle contre une personne de moins de 18 ans** par un moyen technologique (texto, message privé, courriel, etc.). C'est aussi interdit par la loi.
- \* Un **propriétaire** ou un **gérant d'immeuble** ne peut permettre à des personnes de moins de 18 ans de se livrer à des activités sexuelles illégales sous son toit ou dans son immeuble.
- \* **Exhibitionnisme** : Montrer ses organes génitaux à une personne de moins de 16 ans dans un but sexuel.
- \* **Infractions associés à l'exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents à des fins commerciales** : Il est illégal de donner de l'argent ou d'autres biens (drogue, alcool, etc.) en échange de tout type d'activité sexuelle avec une personne de moins de 18 ans ou de tirer des revenus des activités sexuelles d'une jeune personne. Cela s'applique aussi aux parents et aux tuteurs. Il est aussi illégal d'obliger ou d'inciter quelqu'un à se livrer à des activités sexuelles pour de l'argent ou d'autres biens.

## Comportements qui créent de l'insécurité

- \* **Harcèlement** : Faire ou dire quelque chose qui amène une personne à avoir peur pour elle-même ou pour quelqu'un d'autre (faire des menaces à l'endroit d'une personne, la traquer, lui envoyer des textos ou des courriels sans arrêt, la suivre partout, etc.).

- \* **Chantage (extorsion) :** Amener une personne à faire quelque chose (donner de l'argent, se montrer à la webcam, etc.) en lui faisant des menaces ou en recourant à la violence (p. ex. en la rudoyant, en la poussant ou en lui criant après).
- \* **Menaces :** Menacer une personne de lui faire du mal ou de s'en prendre à sa propriété ou à son animal de compagnie.
- \* **Intimidation :** Recourir à la violence ou à des menaces de violence contre une personne, un membre de sa famille ou sa propriété pour l'amener à agir d'une certaine façon ou à cesser d'agir d'une certaine façon.
- \* **Incitation au suicide :** Encourager une personne à s'enlever la vie.

## Comportements qui salissent la réputation d'autrui

- \* **Libelle diffamatoire :** Faire au sujet d'une personne une déclaration publique qui risque de salir sa réputation ou d'amener les gens à la maltraiter ou à la ridiculiser (p. ex. traiter quelqu'un de raciste dans une publication sur Internet).
- \* **Usurpation d'identité :** Se faire passer pour une autre personne (morte ou vivante) dans le but d'en tirer profit pour soi-même ou pour une autre personne, ou de causer du tort à la personne dont l'identité est usurpée ou à une autre personne.

## Comportements qui portent atteinte à la vie privée

- \* **Diffusion non consensuelle d'images intimes :** Partager en toute connaissance de cause une photo ou une vidéo intime ou à caractère sexuel qui relève du domaine privé, sans le consentement de la personne.
- \* **Voyeurisme :** Observer, photographier ou filmer en secret une personne ayant des motifs raisonnables de se croire à l'abri des regards, dans l'une des situations suivantes :
  - ➔ la personne se trouve dans un endroit où, d'habitude, les gens se changent ou se déshabillent (chambre, salle de bain, vestiaire, chalet, tente, etc.);
  - ➔ la personne est nue ou partiellement nue ou se livre à une activité sexuelle;
  - ➔ la personne est observée, photographiée ou filmée dans un but sexuel.

## Photos et vidéos illégales

- \* **Pornographie juvénile :** Se dit de toute photo ou vidéo à caractère sexuel d'une personne de moins de 18 ans représentée nue ou partiellement nue ou se livrant à un acte sexuel. Il est illégal de regarder, de conserver, d'envoyer, de publier ou de prendre de telles photos ou vidéos.

# Les situations inconfortables

## Pourquoi les situations inconfortables sont-elles parfois difficiles?

Quand on aime vraiment quelqu'un, on ne se sent pas toujours à l'aise de lui dire lorsqu'il veut faire quelque chose qui ne nous plaît pas. On a parfois du mal à manifester notre inconfort de façon directe en disant « Non » ou « Arrête! ».

Pourquoi? Parce que :

- \* C'est gênant
- \* Ça fait bizarre
- \* La situation nous déstabilise
- \* On ne veut pas que la personne nous en veuille
- \* On veut que la personne nous aime quand même
- \* On craint que la personne nous fasse du tort
- \* On a peur de ce que la personne pourrait dire à d'autres
- \* On aime certaines choses, mais pas tout, et on ne sait pas comment le dire

Voilà autant de raisons normales de se sentir mal à l'aise, parfois, par rapport à une activité sexuelle.

## Trucs pour gérer une situation inconfortable :

- ➔ **Être direct, s'exprimer sans détour** — Dans certaines situations, la meilleure solution est simplement de dire non sans argumenter ni expliquer ses raisons. Par exemple : « Je ne veux pas », « Je ne suis pas à l'aise avec ça » ou « Arrête ». N'oublie pas que non, c'est non, et qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer quoi que ce soit.
- ➔ **Être honnête** — Les relations saines sont caractérisées par le respect et l'honnêteté. Il est important d'être honnête avec soi-même par rapport à ce que l'on veut ou ne veut pas. Par exemple : « J'aimerais qu'on prenne notre temps » ou « Je ne suis pas à l'aise avec ça ».

- ➔ **Refuser poliment, mais catégoriquement** — Par exemple : « Je ne suis pas prête pour ça ».
- ➔ **Utiliser l'humour** — L'humour est parfois un bon moyen de faire diversion et de détourner l'attention portée sur toi.
- ➔ **Trouver une excuse pour te désister** — Dis que tu as autre chose au programme. Par exemple : « Je ne peux pas rester; il faut que je parte tout de suite ».
- ➔ **Blâmer tes parents** — Par exemple : « Mes parents sont super stricts; 20 h 30, c'est l'heure limite quand j'ai de l'école le lendemain ».
- ➔ **Répéter au besoin** — Si ton interlocuteur n'écoute pas et se montre insistant, fais pareil. Plutôt que de céder pour qu'il te laisse tranquille, redonne-lui la même réponse. À toi de reprendre les choses en main et de répondre avec fermeté. Ne change pas d'idée parce que tu te fais tanner.
- ➔ **Partir** — Sors de la situation sans donner d'explication.

Connais-tu d'autres façons de sortir d'une situation inconfortable?

1.

2.

3.

### Réponses

Test : Vrai ou faux (page 3)  
Les deux réponses sont vraies

Test : Vrai ou faux (page 16)  
Toutes les réponses sont fausses

Test : Vrai ou faux (page 19)  
Vrai pour les questions 2, 3, 5 et 8  
Faux pour les questions 1, 4, 6, 7, 9 et 10

Questions à  
choix multiples

1. e

2. e

3. d

**NE TE LAISSE  
PAS ENTRAÎNER  
DANS QUELQUE  
CHOSE QUI TE  
MET MAL À L'AISE.  
UNE RELATION  
SEXUELLE SAINTE  
EST UNE RELATION  
RESPECTUEUSE.**

# Chercher de l'aide

## Aider ses amis

Les gens se confient souvent à un ami proche quand ils ont quelque chose de difficile à dire. Si un ami te raconte quelque chose qu'il lui est arrivé et que tu penses qu'il s'agit peut-être d'un abus ou d'une agression :



- \* Écoute ce qu'il a à dire.
- \* Crois ce qu'il te dit.
- \* Si ton ami te dit de garder le secret, dis-lui que c'est trop grave pour ne pas demander l'aide d'un adulte.
- \* Offre-lui de l'accompagner pour aller tout raconter à un adulte.
- \* Si ton ami se sent incapable de parler à un adulte à ce stade-ci, propose-lui d'écrire un mot ou un courriel à un de ses parents ou à un autre adulte de confiance pour lui expliquer ce qui se passe et demander son aide.
- \* Dis à ton ami que ce qui lui est arrivé n'est pas de sa faute.
- \* Aide ton ami à choisir un adulte compréhensif à qui se confier.
- \* Il serait peut-être bon aussi que ton ami s'exerce à dire ce qu'il veut dire à l'adulte en question, ou qu'il prépare des notes et en discute avec toi. Le fait de s'exercer ainsi l'aidera peut-être à trouver comment faire pour parler à un adulte compréhensif.
- \* Si ton ami hésite à parler à un adulte, donne-lui le temps d'y penser. S'il ne change pas d'idée, alors c'est à toi de demander l'aide d'un adulte compréhensif.

**CE QUE TON AMI T'A DIT, C'EST PRIVÉ. TOUT LE MONDE N'A PAS À SAVOIR ÇA. N'EN PARLE QU'À DES PERSONNES QUI PEUVENT AIDER.**



## Voici quelques suggestions pour les ados qui ont besoin d'aide :

- \* Les membres de ta famille peuvent te conseiller, te soutenir et te fournir un accompagnement précieux. Même s'il n'est pas toujours facile de raconter ce qui s'est passé à ses parents ou à un adulte confiant, c'est important de le faire. N'oublie pas que tes parents ont le devoir de te protéger; ils ne seront peut-être pas très enchantés de la situation, mais ils se feront sûrement du souci pour toi et t'aideront à voir comment t'en sortir.
- \* Dans certaines circonstances, tu pourrais avoir des raisons de ne pas vouloir parler à tes parents. Si c'est le cas, explique la situation à un autre adulte de confiance (par exemple, une enseignante, un entraîneur ou un membre de ta parenté).
- \* Si tu n'as aucun adulte de confiance à qui parler, contacte Jeunesse J'écoute (1 800 668-6868 ou [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)) ou trouve un intervenant dans ton milieu (p. ex. travailleuse sociale en milieu scolaire, service d'aide sans rendez-vous). Un intervenant pourra peut-être t'aider à décider de la suite des choses.



## Tu as un rôle à jouer : #LABONNECHOSEÀFAIRE

### CE QUE TU PEUX FAIRE :

- ✓ Affirme tes convictions.
- ✓ Ne laisse pas passer les commentaires sexistes ou nuisibles de tes amis ou d'autres jeunes.
- ✓ Demande que chacun soit traité avec respect.
- ✓ Ne reste pas là sans rien faire si tu vois quelque chose de pas correct.
- ✓ Si une personne est en état d'ébriété, assure-toi qu'elle puisse rentrer chez elle en toute sécurité.
- ✓ Ne laisse pas seul un ami qui est sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.
- ✓ Si tu vois quelqu'un profiter d'une autre personne, fais appel à tes amis et ramenez-le à l'ordre.
- ✓ Fais preuve d'empathie envers les autres. Comment te sentiras-tu si la même chose t'arrivait à toi ou à ta sœur?
- ✓ Ne prends jamais une agression sexuelle à la légère.
- ✓ Ne reste pas silencieux face à une situation inquiétante.
- ✓ Fais ce qu'il faut faire. Ne t'en vas pas. Dis quelque chose, intervient, va chercher de l'aide.
- ✓ Crois les gens qui se confient à toi.
- ✓ Apporte-leur du réconfort.
- ✓ Si tu te fais du souci pour quelqu'un à un party, fais un appel anonyme à un de ses parents.
- ✓ Si tu crains pour la sécurité de quelqu'un, appelle la police.

### FAIS ATTENTION :

- ✓ Applique le principe du compagnon quand tu vas à un party et surveille tes amis.
- ✓ Ne laisse jamais un verre sans surveillance.
- ✓ Fie-toi à ton instinct.
- ✓ Fais appel à un adulte si nécessaire.





CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE™

*Aider les familles. Protéger les enfants.*

**protegeonsnosenfants.ca**

Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada. Il offre des programmes et des services pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. Voici deux autres ressources qui pourraient t'intéresser :

**Aidez Moi SVP.ca**

Le site AidezMoiSVP.ca vient en aide aux jeunes qui ont des problèmes à cause d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel qui circule auprès de leurs pairs. Il a pour objectif de donner aux ados des conseils pratiques pour reprendre le contrôle de la situation. Pour plus de détails, consulte [AidezMoiSVP.ca](https://www.aidezmoisvp.ca).

**cyberaide!ca**™

Cyberaide.ca est la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants. Toute photo ou vidéo intime qui se trouve sur Internet et qui met en scène une personne de moins de 18 ans peut être signalée à [Cyberaide.ca](https://www.cyberaide.ca).

« Cyberaide!ca » est une marque du Centre canadien de protection de l'enfance inc. déposée au Canada. « CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE », « AidezMoiSVP.ca » et « C'est une GROSSE affaire » sont utilisés au Canada comme marques du CCPE.

Les autres marques citées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.